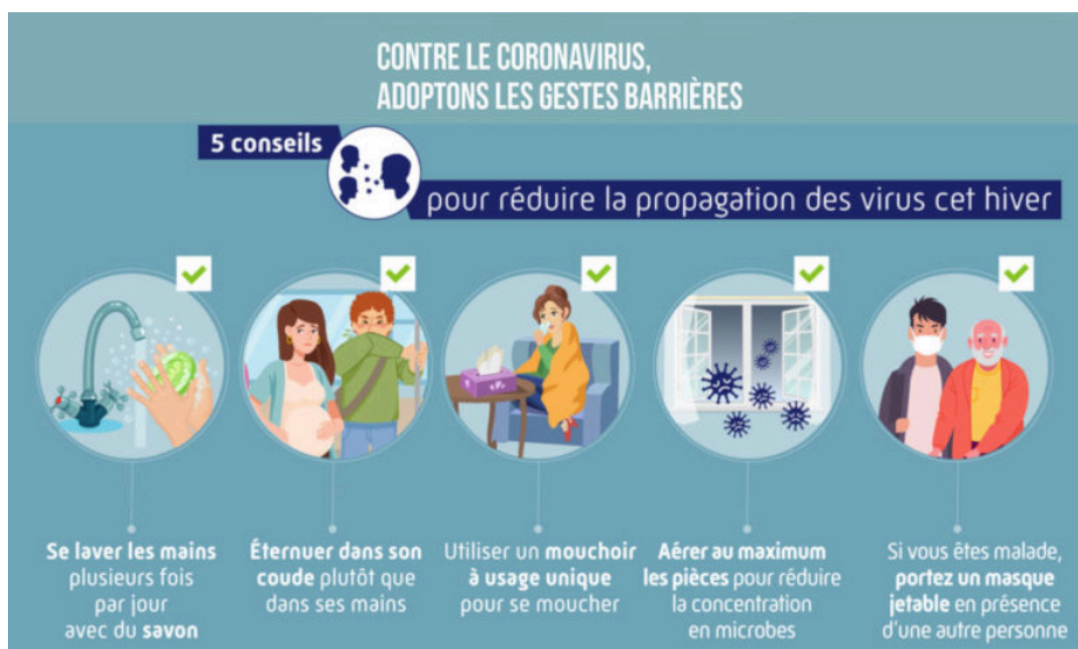


Auger-Saint-Vincent

Lettre d'informations

Coronavirus : gestes « barrière » et période de confinement



On ne le répètera jamais assez : la première attitude face à la diffusion d'un virus est d'adopter des gestes simples dits « barrière ». Ils sont rappelés dans l'illustration ci-dessus. Les mesures de confinement obligent chacun d'entre nous à rester chez soi pour une durée qui risque encore de varier. Les sorties sont autorisées dans la limite des exceptions précisées par l'Etat. Vous trouverez des attestations en format A5 que nous avons imprimées en mairie. En milieu rural, est autorisée une sortie « sportive » par jour dans un périmètre de 2 kms de son habitation, dans la limite d'une vingtaine de minutes, avec aucun contact de personnes extérieures à son foyer.

1

SORTIE

Pas + de 2 kms de chez soi et de 20 mn pour pratiquer une activité sportive chaque jour.

2

ATTESTATION

La mairie distribuera chaque semaine des attestations de déplacements vierges.

3

ELECTIONS

L'élection du maire et des adjoints est reportée au mois de juin prochain.

Solidarité et responsabilité

Nous vivons tous une situation inédite depuis plusieurs semaines maintenant. L'épidémie de coronavirus bouscule notre vie quotidienne de façon profonde et interroge d'ores et déjà nos modes de vie dans une économie « mondialisée ». Chacun s'adapte avec responsabilité et sérieux, sans oublier les gestes de solidarité si précieux. A l'instar de l'Etat, les services publics de premier niveau comme la mairie sont mobilisés et appliquent les décisions des autorités sanitaires. Toutes les manifestations prévues en avril et vraisemblablement en mai sont donc suspendues jusqu'à nouvel ordre. Bien amicalement. Fabrice Dalongeville

Produits locaux

A la ferme du Raguet, vous trouverez nombre de produits locaux de qualité (pâtés, oeufs, conserves, confitures, boissons...). Renseignements au 0344590361.

Boulangier

Le distributeur de pain et viennoiserie est alimenté 2 fois par jour, et **ouvert 7 jours sur 7** pendant le confinement.

Pizzas

Jojo Pizza est présent chaque mardi soir sur la place. Réservation au 0770075617.

Rôtisserie

Depuis le 20 mars et ce chaque vendredi, la rôtisserie de Julien vous propose ses poulets rôtis et fermiers. Réservation au 0766086383

Ordures ménagères

A parti du lundi 23 mars, les déchets verts et les encombrants ne sont plus ramassés.

Conseil municipal : l'élection du maire et des adjoints reportée

Un décret publié en mai 2020 précisera la date d'installation. L'ancienne équipe municipale reste en place d'ici là.

Pour les communes dont l'élection est «acquise» au 1er tour comme Auger-Saint-Vincent (15 candidats ont obtenu la majorité absolue), le conseil municipal et son exécutif seront installés au plus tard en juin 2020. La date sera déterminée sur le fondement d'un rapport remis au plus tard le 10 mai 2020 par le Parlement au Gouvernement sur avis du conseil scientifique. Un décret sera ensuite publié courant mai pour préciser l'installation du nouveau conseil municipal. A noter également que les votes du compte administratif et du budget traditionnellement examinés mi avril sont eux aussi reportés à une date ultérieure non encore précisée.

Service minimum : favoriser la garde des enfants pour les parents mobilisés

Les communes sont incitées à établir un service minimum à destination du public prioritaire au titre de la compétence «activités périscolaires et extra-scolaires», selon les besoins identifiés et les moyens disponibles localement. Pour les familles concernées par cette mesure, merci de vous mettre en rapport avec l'Inspection de l'Education nationale de Crépy-en-Valois et de nous informer de votre démarche par mail (mairie.auger.60@wanadoo.fr). Pour information, les services de restauration scolaire ne sont pas considérés comme essentiels et sont donc fermés. Les parents doivent prévoir un panier-repas pour leur(s) enfant(s).

LES SERVICES DE LA MAIRIE DURANT LE CONFINEMENT

Pendant la période de confinement, les horaires de permanence de la mairie ne sont plus valables. En revanche, en cas de besoin, vous pouvez joindre le maire, Fabrice Dalongeville au 0633218604 ou la secrétaire, Virginie Pidemont au 0686615406. Par mail : mairie.auger.60@wanadoo.fr

- L'instruction des actes d'état civil est effectuée car leur enregistrement est soumis à un délai fixé par la loi. Les mariages et autres PACS sont reportés, après avis du Procureur de la République si besoin.
- Le service public de la voirie est maintenu afin de favoriser les actions de maintenance. L'entretien *a minima* des espaces publics également.
- Le service public de l'action sociale reste opérationnel. En cas de besoin, vous pouvez contacter Sabrina Derriche, la présidente, au 0672519271.

